



LETTRE
A MESSIEURS
LES OFFICIERS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE BORDEAUX,

Adressée par M. de LAHORIE, Député-adjoint de la ville de Saint-Pierre-Martinique, à l'Assemblée Nationale.

L'INTÉRÊT que vous avez pris au sort des Citoyens de la ville de Saint-Pierre & du Fort-Royal, a redoublé leur courage & leur persévérance à repousser le fier assassin qui les menace.

C'est à vous qu'ils doivent la suspension de leur totale destruction ; leurs ennemis même, intimidés des secours que promettoit votre protection, ont reculé le terme de leurs derniers forfaits.

Les ennemis de la Constitution & de la société ont levé l'étandard de la révolte ; sous cet affreux drapeau se sont réunis les Mulâtres & les Esclaves.

Ces ennemis cruels & méprisables ont arrosé la terre de la Martinique du sang des Patriotes ; ils ont porté la flamme dans toutes les possessions, pillé, ravagé les habitations : c'est le Directoire de la Martinique & M. Damas

A

22.

qui ont mis cette effroyable masse en mouvement; ce sont eux qui en dirigent les coups détructeurs.

La ville de Saint - Pierre est menacée des mêmes attentats , si elle n'est au plutôt secourue. Il est impossible qu'elle résiste plus long-temps aux nombreux ennemis qui l'assiégent , auxquels se sont joints M. de Riviere , commandant le vaisseau du Roi la *Ferme* , & M. d'Orléans , commandant la frégate l'*Ambuscade* , qui ont achevé par leur coupable activité l'embrasement général qui consume la Colonie de toutes parts.

La rade est bloquée par la station du Roi ; les Mulâtres & les Negres interceptent toute communication avec la campagne ; il ne reste aux malheureux Citoyens de Saint-Pierre que le choix du supplice ; périr d'inanition dans leurs murs assiégés , se donner mutuellement la mort , ou l'attendre de leurs esclaves révoltés. Cette situation est affreuse sans doute ; les malheureux Citoyens qui la supportent , ont appris que vous preniez part à leur sort , que vous vous intéressiez pour eux à l'Assemblée Nationale , afin d'en obtenir de promps & sûrs secours : cette certitude a régénéré leur énergie , multiplié leurs moyens de défense , & les a impérieusement déterminés à soutenir & repousser les horreurs de la guerre civile. Leur œil autrefois épouvanté à l'aspect des dangers dont ils sont environnés , s'est armé de l'ardeur nécessaire pour inspirer le courage à leurs compagnons d'armes , & intimider leurs ennemis. Ces Citoyens aussi braves que malheureux , auroient été redoutables aux enne-

mis de leur repos , s'ils n'avoient éprouvé des pertes considérables. Ils sont réduits à la seule faculté de défendre leurs remparts , & d'en éloigner , à la portée du canon , les phalanges africaines qui forment autour d'eux un effroyable cordon.

Le vaisseau la *Ferme* , commandé par M. de Riviere , la frégate l'*Ambuscade* commandée par M. d'Orléans , ont non-seulement uni leurs forces à celles des Negres révoltés , mais encore , en formant le blocus de la Baye de Saint-Pierre & de celle du Fort-Royal , ils enlevent & pillent les Caboteurs destinés pour ces deux Places , arrêtent indistinctement les navires de toutes les Nations qui s'y présentent , s'emparent de tous les paquets , les décachetent , & les livrent sans réserve à leur coupable indiscretion. Le commerce de France éprouve les mêmes vexations , il est intercepté dans toutes ses parties , & ses justes réclamations sont repoussées à coups de canon. Le commerce maritime seroit-il donc considéré comme nuisible , ou indifférent à la prospérité de l'Etat , puisqu'il est abandonné aux vexations & aux brigandages du Directoire de la Martinique & de la station de la marine royale aux îles du vent ?

Si le commerce est obstrué dans tous les canaux de sa circulation , en perdant son énergique activité , il perd sa bienfaisante influence ; il languit , pérît , & bientôt entraîne dans sa décadence l'Etat & les Citoyens.

Le commerce maritime est l'ame des plus florissans Empires ; il répand sur tout ce qui l'environne une laborieuse industrie , qui assure

l'opulence , la prospérité & le bonheur de la société pendant la paix. Il procure & multiplie les forces pendant la guerre.

Ces vérités sont incontestables , MESSIEURS ; ce sont autant de raisons qui vous invitent à éloigner tout ce qui peut nuire au commerce de la Métropole avec les Colonies , & approcher tout ce qui peut contribuer à fertiliser ses ressources.

Les Colonies de l'Amérique vous sont débitrices de sommes considérables , les rades sont garnies de vos navires , les Villes de marchandises provenant de vos manufactures , les campagnes couvertes de richesses qui sont les vôtres , & dont la majeure partie des planteurs ont été jusqu'à présent , par une criminelle usurpation , les paisibles possesseurs.

Un nouvel ordre de choses veut qu'aujourd'hui la justice prenne la place de l'intrigue & de l'iniquité. La nécessité de payer des dettes légitimes , l'impossibilité d'échapper la puissance de la Loi , sont les causes du bouleversement des Colonies ; ce sont elles qui divisent , dans cette partie du monde , deux Corps intimement liés par leur essence , le commerce & l'agriculture.

La révolution actuelle a servi de base pour éléver des prétentions & des réclamations à l'Assemblée Nationale d'autant plus ridicules qu'elles sont contraires à tous les principes de la société & aux Loix impérieuses des localités en Amérique : Loix qui ne feront jamais impunément transgessées.

Si les habitans cultivateurs étoient libres de se procurer par telles voies qu'ils le jugeroient

bon , les objets qui leur sont nécessaires , à coup sûr les marchés de l'Amérique septentrionale seroient les seuls chargés de ces immenses fournitures qu'ils pouvoient accorder à un prix infiniment plus favorable aux consommateurs ; les Anglais , les Hollandais même auroient sur la France une préférence assurée , & ils paieroient les denrées coloniales infiniment plus cher que le Négociant français ; il en résulteroit donc infailliblement l'extinction du commerce national.

Il est , à tous égards , essentiel de ne souffrir dans les Colonies françaises aucunes rivalités étrangères contre le commerce de la Métropole. Si l'expérience & les lumières ne nous suffissoient pas pour nous persuader , il ne faudroit que jeter les yeux sur les Nations commerçantes de l'Europe , qui ont des Colonies : on verra qu'elles éloignent avec le plus grand soin les étrangers de leurs ports , & que ce n'est qu'à cette précaution indispensable qu'ils doivent l'activité lucrative d'une grande quantité de navires & l'état florissant de leurs Colonies.

Les Américains septentrionaux ont éprouvé que l'admission des étrangers dans leurs ports enchaînoit l'activité nationale , l'empêchoit de s'étendre au-dehors , & nuisoit par conséquent au développement des facultés des Etats unis.

Dociles à cette importante leçon , ils ont pris des mesures susceptibles d'éloigner les étrangers de leurs ports ; pour cet effet , ils ont imposé de forts droits d'entrée de tonnelage sur les navires étrangers , des droits immenses sur les marchandises qui peu-

vent être produites par le sol du continent , ou par les manufactures nationales.

- La France , qui plus que toutes les autres Nations , a besoin d'étendre le cercle de son commerce maritime , fermera-t-elle les yeux sur l'état actuel des Colonies & sur ces vrais rapports avec la Métropole ?

- Si l'ouverture de plusieurs ports dans chaque Colonie a paru nécessaire , ce n'a pu être qu'en faveur des planteurs & au préjudice absolu du commerce : deux puissantes raisons vont vous convaincre de cette vérité .

- La première , c'est que les ports permis aux étrangers dans chaque Colonie étant multipliés , il est presque impossible de surveiller avec succès ceux qui contreviendroient aux Règlemens , tant par la nature des lieux , que la proximité des Colonies étrangères ; que d'ailleurs ces ports libres sont tous éloignés du port où se tient la station navale , qui souvent est trois & six mois sans lever l'ancre ; les corvettes , bateaux goelettes , préposés pour suppléer à cette inaction , sont commandés par des Officiers de la marine royale , qui reçoivent des gratifications à leur bénéfice personnel ; à ces moyens ils ferment les yeux sur le commerce prohibé qui porte toujours une atteinte onéreuse au commerce national ; il existe aussi un relâchement dans ce service particulier , par la raison que les Officiers de la marine royale le considèrent comme étant insuffisamment au-dessous d'eux , & conséquemment indigne de leur activité . Les villes de Saint-Pierre & Fort-Royal , quoique livrées au fracas des armes ne perdirent point les intérêts du

commerce de vue ; ils jugerent à propos d'armer le bateau du Roi le *Coureur*, ils m'en donnerent le commandement, & je fus chargé de veiller à ce que les denrées coloniales ne passâssent pas chez les étrangers.

Pour cet effet j'établis une croisiere au vent de l'Isle martinique , & pendant deux mois & demi j'ai interrompu ce commerce prohibé. L'arrivée du vaisseau la *Ferme* & la frégate me priverent de continuer une activité qui me flattoit d'autant plus qu'elle paroiffoit salutaire au commerce. Je ne fus pas peu surpris, lorsque j'apperçus que la frégate , loin de contribuer , ainsi que je l'avois fait , à l'extinction d'un commerce illicite , le protégea ouvertement , & me força de rentrer à Saint-Pierre. Je vis vos intérêts sacrifiés de toutes parts ; mon zèle & mes forces étoient condamnées à l'impuissance d'agir ; il ne me restoit de devoir à remplir que celui de venir vous instruire de la position actuelle d'une des plus florissantes Colonies de l'Amérique , des malheurs qui l'accaborent , & de l'état du commerce.

C'est à vous , MESSIEURS , qu'il est réservé d'éteindre la torche de la guerre civile , allumée à la Martinique depuis dix-huit mois. Votre bienfaisante influence dissipera l'orage qui est prêt à foudroyer la malheureuse ville de Saint-Pierre & ses vertueux Citoyens. Par votre généreux appui , cette Ville jusqu'à ce jour abandonnée , sera secourue ; vous aurez rendu la paix , la vie & le bonheur à de bons Patriotes dignes de votre sollicitude : ils réuniront toutes les facultés de leur ame , elles se convertiront en tribus perpétuels de reconnois-

sance , dont le ciel & vous partagerez l'hommage.

Ce sont les sentimens dont mon cœur est pénétré ; celui de mes Concitoyens est agité des mêmes sensations ; c'est le vœu de leurs cœurs que je viens d'avoir l'honneur de vous exprimer : puise ce témoignage fixer votre bienveillance sur eux , & vous être agréable.

DE LAHORIE , Citoyen français , Député-adjoint de la ville de Saint-Pierre-Martinique.